### Québec français

# Évaluer l'écriture à l'ordinateur dans les épreuves uniformes : promesses et défis

Michel Laurier and Luc Diarra

L'évaluation des apprentissages Number 175, 2015

URI: id.erudit.org/iderudit/81374ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN 0316-2052 (print) 1923-5119 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Laurier, M. & Diarra, L. (2015). Évaluer l'écriture à l'ordinateur dans les épreuves uniformes : promesses et défis. *Québec français*, (175), 15–17.

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including Tous droits réservés © Les Publications Québec français, reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

2015 [https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/]





## Évaluer l'écriture à l'ordinateur dans les épreuves uniformes : promesses et défis

MICHEL LAURIER \* ET LUC DIARRA \*\*

ombien de scripteurs rédigent encore un texte de quelques paragraphes à la main ? Peu parmi les plus âgés et encore moins parmi les plus jeunes. L'ordinateur est devenu un outil incontournable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de classe. Selon Statistiques Canada, il y avait en 2009 un ordinateur pour 1,4 élève canadien de 15 ans. Une enquête menée en 2010-2011 au Québec auprès de la Commission scolaire Eastern Townships révèle que 92 % des élèves ont accès à un ordinateur à la maison¹. De surcroît, l'outil semble non seulement favoriser la motivation dans l'apprentissage de l'écriture, mais aussi la production de meilleurs textes.

Paradoxalement, l'ordinateur est cependant encore occulté lorsqu'il s'agit d'évaluer la compétence à écrire, comme si les habiletés développées pour écrire à l'ordinateur ne faisaient pas partie de cette compétence. C'est le cas des épreuves ministérielles du Québec aux ordres secondaire et collégial puisque la quasi-totalité des élèves produisent des textes manuscrits². Cette pratique devient anachronique. Elle répond moins au critère d'authenticité de la tâche et elle introduit un biais dans le score attribué à certains élèves qui misent sur l'utilisation des technologies pour écrire. Or, l'évaluation devrait idéalement permettre à chaque candidat de démontrer de façon optimale son niveau de développement de la compétence. Par conséquent, on devrait offrir au candidat de choisir entre les deux modalités – manuscrite et informatisée.

L'introduction de la modalité informatisée soulève cependant quelques problèmes pratiques qui interpellent enseignants, professionnels, directeurs d'établissement et autres décideurs. L'objectif de cet article est d'en examiner quelques-uns et d'envisager les options possibles pour les résoudre

MICHEL LAURIER
Doyen, Faculté d'éducation,
Université d'Ottawa
[mlaurier@uottawa.ca]

LUC DIARRA Université de Montréal [luc.diarra@umontreal.ca] lorsqu'on offre le choix entre les deux modalités d'évaluation. Nous présentons ceux liés à la production, puis ceux liés à la correction avant de conclure en explicitant comment l'utilisation de l'ordinateur dans un cadre d'évaluation peut favoriser le développement de la compétence à écrire.

### DES DÉFIS LIÉS À LA MODALITÉ DE PRODUCTION

Éviter un biais dans le choix de la modalité Dans le modèle développemental de la compétence à écrire de Berninger et Antman<sup>3</sup>, la composante transcription est fondamentale. La recherche montre que les élèves qui ont développé suffisamment d'automatismes dans cette composante à l'ordinateur (maîtrise du clavier, des outils d'aide à la rédaction et des outils d'aide à la révision) ont, en modalité informatisée, une performance meilleure qu'en modalité manuscrite<sup>4</sup>. En offrant le choix entre les deux modalités dans les épreuves certificatives, on peut alors espérer éliminer un biais dans l'inférence sur la compétence à écrire des candidats pénalisés dans la pratique actuelle qui impose la modalité manuscrite. En effet, certains élèves ou cégépiens développent de meilleures habiletés pour écrire à l'ordinateur. Leur performance optimale n'est donc pas atteinte en modalité manuscrite.

Dans la pratique, cependant, offrir le choix entre deux modalités d'évaluation n'est pas aussi simple. Dans les programmes comme PROTIC5, aucun problème ne se pose. Il va de soi que tous les élèves vont y composer en modalité informatisée. Par contre, ce n'est pas le cas dans les programmes réguliers, où les groupes sont hétérogènes quant au degré de familiarité avec l'ordinateur. Dans ces programmes, la maitrise du clavier et des fonctionnalités des outils d'aide à la rédaction ou à la révision peut être encore insuffisante chez certains élèves du secondaire et même du collégial. C'est pourtant un aspect déterminant pour la performance de l'étudiant et pour la qualité du texte. Selon que le choix est fait par l'établissement d'enseignement ou par l'élève, celui-ci pourrait être avantagé ou désavantagé. Prenons la première option où l'élève fait le choix de sa modalité d'évaluation. Si l'établissement focalise sur l'apprentissage en modalité manuscrite et laisse pour compte la modalité informatisée ou vice versa, un problème d'équité risque de se poser. Il importe donc que, dans ce cas

de figure, l'établissement et les enseignants concernés veillent à offrir un enseignement/apprentissage approprié pour soutenir le développement de la compétence dans les deux modalités.

Prenons la deuxième option, où l'école fait le choix de la modalité d'évaluation<sup>6</sup>. Dans la même école ou la même classe, tous les élèves auront la même modalité d'évaluation. L'enseignant doit dans ce cas s'assurer que chaque étudiant a l'occasion de développer des habiletés dans la modalité retenue pour tous. Dans les classes où la modalité informatisée est retenue, il convient de se soucier du fait que tous les élèves n'ont pas le même niveau de maîtrise de l'ordinateur et d'en tenir compte dans l'accompagnement pour soutenir le développement de la compétence à écrire à l'ordinateur.

Éviter un biais dans les conditions de passation du test : la question des correcticiels

Dans la situation d'une tâche d'écriture où les candidats ont le choix entre les deux modalités, on peut se demander si les conditions de passation sont équivalentes. Faut-il désactiver les correcticiels pour instaurer une équité entre les candidats ou pour mesurer le degré d'autonomie de l'élève dans l'application des règles orthographiques et grammaticales? Sur cette question, Laurier et Diarra7 révèlent que l'activation des correcticiels a un effet positif mais faible, tandis que leur désactivation a un effet négatif important. La question de l'opportunité de la désactivation est donc posée8. La désactivation est ainsi a priori susceptible d'introduire un autre biais plus important. De ce fait, elle n'est pas souhaitable. Une solution peut consister à mesurer l'effet de l'activation des correcticiels sur les scores et à procéder à une correction conséquente. Une solution définitive viendrait de l'adoption de critères d'évaluation propres à chaque modalité.

### DES DÉFIS LIÉS À LA MODALITÉ DE CORRECTION

Éviter un biais découlant de

la modalité de correction

L'offre des deux modalités d'évaluation entraîne la coexistence de la correction sur papier manuscrit, la correction sur papier imprimé et la correction à l'écran. Il se trouve malheureusement que la question de l'effet de la modalité de correction n'est pas totalement résolue. Le correcteur attribue-t-il des scores équivalents suivant qu'il a devant lui une copie manuscrite, imprimée ou affichée à l'écran ? Les résultats des travaux sur la question divergent. Certains mettent en doute l'équivalence des scores attribués par le correcteur suivant la modalité de correction. Cela inquiète si les deux modalités d'évaluation en viennent à coexister et si la même grille est utilisée. Le besoin de trouver une solution qui met l'élève à l'abri de ce potentiel biais renforce les arguments pour l'élaboration d'une grille d'évaluation propre à la modalité d'évaluation informatisée.

Revoir les critères d'évaluation

L'offre des deux modalités d'évaluation au choix soulève également un problème de comparabilité des critères d'évaluation. Par exemple, la mise en page ne peutelle pas être considérée comme un aspect de la qualité du texte produit à l'ordinateur ? Si oui, les habiletés dans la mise en page peuvent être considérées9 dans le but d'amener l'apprenant à les développer. Ces préoccupations et d'autres liées à l'activation/désactivation des correcticiels ou à l'effet de la modalité de correction peuvent trouver une solution si l'on envisage, comme le suggère Russell<sup>10</sup>, des critères d'évaluation propres à l'évaluation de la compétence à écrire en modalité informatisée.

### CONCLUSION : UNE PISTE PROMETTEUSE AU-DELÀ DES DÉFIS

Introduire la modalité informatisée dans l'évaluation des productions écrites élimine un biais potentiel dans la pratique actuelle habituellement basée sur la modalité manuscrite. L'offre des deux modalités n'est pas simple dans la pratique. En éliminant un biais, on peut en introduire un autre si des dispositions adéquates ne sont pas prises.

Au-delà de l'élimination de biais pour accroître la validité de l'évaluation, il y a un autre argument très solide pour introduire la modalité informatisée dans les épreuves uniques, voire pour l'imposer comme unique modalité d'évaluation à moyen ou long terme: évaluer à l'ordinateur dans ces épreuves se présente comme une occasion à saisir pour soutenir le développement de la compétence à écrire à l'ordinateur, ce qui répond mieux aux besoins de l'individu dans la société moderne. La pratique en Alberta, où le ministère de l'Éducation a introduit la modalité informatisée dans son programme d'examens pour l'obtention

du diplôme d'études secondaires depuis 1996, peut inspirer : de 6,7 % au départ, la proportion des élèves qui y choisissent de produire leurs textes à l'ordinateur dépasse aujourd'hui 80 %1.

Le Rapport Ouellon, un rapport d'experts sur l'apprentissage de l'écriture publié il y a quelques années, soulignait l'intérêt qu'il y a à « adapter l'enseignement de l'écriture et son évaluation à l'environnement technologique des jeunes, pour qui l'informatique est un outil normal de production d'écrits, et pour que soient utilisés de façon efficace les nombreux outils d'aide à la rédaction, à

la correction et à la révision des textes »¹². Introduire l'utilisation de l'ordinateur dans les épreuves uniformes comme celle de la cinquième année du secondaire ou celle du cégep peut avoir un effet catalyseur quant au développement de la compétence à écrire à l'ordinateur. En effet, l'importance accordée à ces épreuves peut mener, dans le milieu scolaire, à des pratiques d'enseignement et à des stratégies d'apprentissage beaucoup plus favorables au développement d'une compétence qui intègre l'utilisation efficace des outils disponibles pour la rédaction de texte à l'ordinateur. \*\*

#### Notes et références

- T. Karsenti et S. Collin, Avantages et défis inhérents à l'usage des ordinateurs au primaire et au secondaire: Enquête auprès de la Commission scolaire Eastern Townships. Synthèse des principaux résultats. Montréal, CRIEPE. 2011.
- 2 Des élèves peuvent passer le test à l'ordinateur lorsque cela s'inscrit dans le cadre d'un plan d'intervention individualisé. Par ailleurs des milieux qui désirent utiliser cette possibilité peuvent présenter une demande auprès de la Sanction des études qui établit des modalités (conditions et entente).
- 3 V. W. Berninger et D. Amtmann, « Preventing written expression disabilities through early and continuing assessment and intervention for handwriting and/or spelling problems: Research into practice ». Dans H. L. Swanson, K. Harris, et S. Graham (dir.), Handbook of Learning Difficulties, New York and London: Guildord Press, 2003, p. 345-363.
- 4 Par contre, l'inverse n'est pas exclu. L'élève qui n'est pas habitué à l'utilisation de l'ordinateur aura une performance en deçà de sa performance réelle en modalité informatisée.

- 5 Programme axé sur l'utilisation des TIC comme outils d'enseignement/apprentissage.
- 6 Cela a l'avantage de réduire les contraintes sur les plans logistique et organisationnel tant au cours de l'enseignement/apprentissage que lors de la passation du test.
- 7 M. Laurier et L. Diarra, « Correcticiels et écriture en français : comparaison entre les modalités d'évaluation manuscrite et informatisée », Dans T. Karsenti, S. Collin, et G. Dumouchel (dir.), Actes du Colloque scientifique international sur les TIC en éducation : bilan, enjeux actuels et perspectives futures. Montréal, CRIFPE, 2013
- 8 À noter que la sollicitation des correcticiels est fortement intégrée aux stratégies d'écriture lorsque le scripteur utilise l'ordinateur.
- 9 À contenu équivalent en modalité manuscrite, une copie sale et une copie très soignée ne reçoivent pas souvent le même score lors de la correction par l'enseignant.
- 10 M. Russell, Technology and Assessment: The Tale of Two Interpretations. Charlotte, NC, Information Age Publishing, inc., 2006, 260 p.

- 11 Les dernières statistiques datant de 2014 nous ont été fournies par Monique Bélanger, responsable des examens au ministère de l'Éducation de l'Alberta.
- 12 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mieux soutenir le développement de la compétence à écrire, Rapport du Comité d'experts sur l'apprentissage de l'écriture.

  Québec, Gouvernement du Québec, 2008, 41 p.

